

2012

Rapport annuel

Corporation de
financement des
municipalités du
Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2012

Publié par:

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

June 2013

Services de design:

Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:

Services d'imprimerie, Approvisionnement et services

ISBN 978-1-55396-366-0

ISSN 0847-2440

Imprimé au Nouveau-Brunswick



2012

Rapport annuel

Corporation de
financement des
municipalités du
Nouveau-Brunswick

Table de matière

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	
Législation.....	1
But.....	1
Administration.....	1
Administrateurs nommés.....	2
Exécutif de la Corporation.....	2
Année financière.....	2
Garanties pour les investisseurs.....	3
Activité financière en 2012.....	4
Liste des prêts accordés aux municipalités – cités et villes.....	10
Liste des prêts accordés aux municipalités – villages.....	11
Liste des prêts accordés aux municipalités – villages (suite) et communautés rurales	12
Liste des prêts accordés aux municipalités – entreprises municipales.....	13
États Financiers.....	15
État de la situation financière	17
État du résultat global, État des variations des capitaux propres	18
États des flux de trésorerie.....	19
Notes afférentes aux états financiers	20

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Législation

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, chapitre N-6.2 des Lois du Nouveau-Brunswick 1982 (appelée ci-après la «Loi»), qui est entrée en vigueur le 1er février 1983.

But

La Corporation a pour but de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par le biais d'une autorité centrale d'emprunt.

La Loi interdit à toute municipalité ou entreprise municipale d'émettre ou de vendre des valeurs, sauf à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au gouvernement du Canada, à la province du Nouveau-Brunswick, à un fonds de réserve établi par la municipalité en vertu de l'article 90 ou 189 de la *Loi sur les municipalités*, d'un fonds d'amortissement établi par la municipalité en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les débetures municipales* ou à un fonds en fiducie dont elle est fiduciaire.

Sont exemptes de l'application de la Loi les valeurs venant à échéance en moins d'un an qu'une municipalité ou une entreprise municipale peut émettre à une banque à charte, à une compagnie de fiducie ou à une caisse populaire, à titre de preuve d'un emprunt temporaire.

Administration

La Corporation est composée de six administrateurs nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Administrateurs nommés

Jane Garbutt	Sous-ministre des Finances Province du Nouveau-Brunswick
Leonard Lee-White	Sous-ministre adjoint Division de la trésorerie Province du Nouveau-Brunswick
Richard Luton	Directeur de gestion des marchés financiers Division de la trésorerie Province du Nouveau-Brunswick
Denis Caron	Sous-ministre des Environnement et Gouvernements locaux Province du Nouveau-Brunswick
Darlene O'Shea	Trésorier Cité de Miramichi
Bernadine Maillet-LeBlanc	Directrice générale Village de Saint-Antoine

Exécutif de la Corporation

Jane Garbutt	Présidente
Leonard Lee-White	Vice-président
Catherine Mosher	Secrétaire-Trésorière

Des fonctionnaires de la province du Nouveau-Brunswick sont chargés de la gestion.

Année financière

L'année financière de la Corporation débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Garanties pour les investisseurs

Conformément à la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités*, avant de présenter une demande à la Corporation pour le financement d'une dépense en capital, toutes les municipalités ou entreprises municipales, sauf la cité de Saint John, doivent obtenir l'autorisation du ministre des Gouvernements locaux pour engager une dépense en capital.

Aux termes de la Loi, le lieutenant-gouverneur en conseil peut garantir le paiement du capital, des primes, s'il en est, et des intérêts sur toute valeur émise par la Corporation.

La Loi oblige aussi le ministre des Gouvernements locaux à payer à la Corporation, sur demande, toute somme d'argent due à la Corporation par les municipalités ou entreprises municipales en défaut.

Activité financière en 2012

En 2012, la Corporation a vendu quatre débetures à la Fédération canadienne des municipalités de manière privée et une série de débetures sur le marché des obligations canadiennes alors qu'une autre série faisait l'objet d'une vente privée; toutes les séries étaient garanties par la province du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le capital et les intérêts. Les revenus moins les dépenses d'émission ont été prêtés aux municipalités et entreprises municipales avec les débetures payables à la Corporation comme garantie. Les séries publiques ont été émises sous forme de certificats globaux en séries entièrement nominatifs immatriculés au nom de La Caisse Canadienne de Dépôt de Valeurs Limitée ("CDS"). Les séries sont détenues par la CDS.

Voici une description détaillée de ces émissions :

Série CFM 11052

Montant du capital	4 978 000 \$
Date d'émission	Le 16 août 2012
Date d'échéance	16 août 2013 à 2032

Année d'échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2013	205 000 \$	2,000 %
2014	209 000	2,000
2015	213 000	2,000
2016	217 000	2,000
2017	222 000	2,000
2018	226 000	2,000
2019	231 000	2,000
2020	235 000	2,000
2021	240 000	2,000
2022	245 000	2,000
2023	250 000	2,000
2024	255 000	2,000
2025	260 000	2,000
2026	265 000	2,000
2027	270 000	2,000
2028	276 000	2,000
2029	281 000	2,000
2030	287 000	2,000
2031	293 000	2,000
2032	298 000	2,000

Série CFM 10353

Montant du capital 961 000 \$
Date d'émission Le 28 mai 2012
Date d'échéance 28 mai 2013 à 2032

Année d'échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2013	40 000 \$	2,000 %
2014	40 000	2,000
2015	41 000	2,000
2016	42 000	2,000
2017	43 000	2,000
2018	44 000	2,000
2019	45 000	2,000
2020	45 000	2,000
2021	46 000	2,000
2022	47 000	2,000
2023	48 000	2,000
2024	49 000	2,000
2025	50 000	2,000
2026	51 000	2,000
2027	52 000	2,000
2028	53 000	2,000
2029	54 000	2,000
2030	56 000	2,000
2031	57 000	2,000
2032	58 000	2,000

Série CFM 10092

Montant du capital 2 000 000 \$

Date d'émission Le 28 mai 2012

Date d'échéance 28 mai 2013 à 2027

Année d'échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2013	115 000 \$	2,000 %
2014	118 000	2,000
2015	120 000	2,000
2016	123 000	2,000
2017	125 000	2,000
2018	128 000	2,000
2019	130 000	2,000
2020	133 000	2,000
2021	135 000	2,000
2022	138 000	2,000
2023	141 000	2,000
2024	144 000	2,000
2025	147 000	2,000
2026	150 000	2,000
2027	153 000	2,000

Série CFM 10346

Montant du capital 9 223 000 \$
Date d'émission Le 3 décembre 2012
Date d'échéance 3 décembre 2013 à 2032

Année d'échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2013	380 000 \$	2,000 %
2014	387 000	2,000
2015	395 000	2,000
2016	403 000	2,000
2017	411 000	2,000
2018	419 000	2,000
2019	427 000	2,000
2020	436 000	2,000
2021	445 000	2,000
2022	454 000	2,000
2023	463 000	2,000
2024	472 000	2,000
2025	481 000	2,000
2026	491 000	2,000
2027	501 000	2,000
2028	511 000	2,000
2029	521 000	2,000
2030	531 000	2,000
2031	542 000	2,000
2032	553 000	2,000

Série BG

Montant du capital	47 591 000 \$
Date d'émission	Le 4 juin 2012
Date d'échéance	4 juin 2013 à 2027
Assureurs	Ventre privée avec l'aide de (pour l'établissement de prix) : CIBC World Markets Inc.
Agent comptable des registres et agent payeur	Ministre des Finances, Province du Nouveau-Brunswick

Année d'échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2013	4 617 000 \$	1,650 %
2014	4 695 000	1,900
2015	4 792 000	2,100
2016	4 869 000	2,300
2017	4 975 000	2,450
2018	3 034 000	2,700
2019	3 122 000	2,900
2020	3 216 000	3,100
2021	3 323 000	3,250
2022	5 266 000	3,400
2023	558 000	3,500
2024	577 000	3,550
2025	597 000	3,650
2026	621 000	3,700
2027	3 329 000	3,800

Série BH

Montant du capital	69 541 000 \$
Date d'émission	Le 30 novembre 2012
Date d'échéance	30 novembre 2013 à 2032
Assureurs	Un syndicat financier dirigé par: CIBC World Markets Inc. RBC Capital Markets
Agent comptable des registres et agent payeur	Ministre des Finances, Province du Nouveau-Brunswick

Année d'échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2013	4 808 000 \$	1,350 %
2014	4 858 000	1,500
2015	4 900 000	1,700
2016	4 945 000	1,950
2017	4 939 000	2,150
2018	4 338 000	2,400
2019	4 409 000	2,600
2020	4 486 000	2,750
2021	4 567 000	2,950
2022	4 658 000	3,100
2023	2 597 000	3,200
2024	2 633 000	3,300
2025	2 669 000	3,400
2026	2 710 000	3,450
2027	2 743 000	3,550
2028	1 344 000	3,600
2029	3 376 000	3,700
2030	1 406 000	3,750
2031	1 444 000	3,800
2032	3 711 000	3,800

Liste des prêts accordés aux municipalités – Cités et villes

	2012			
	Capital impayé au 31 déc. 2011	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2012
Cités				
Bathurst	31 148 000 \$	4 562 000 \$	3 648 000 \$	30 234 000 \$
Campbellton	13 255 000	2 397 000	1 441 000	12 299 000
Dieppe	79 318 000	6 541 000	10 904 000	83 681 000
Edmundston	60 121 000	5 906 000	11 692 000	65 907 000
Fredericton	56 411 000	2 443 000	1 100 000	55 068 000
Miramichi	28 055 000	3 499 000	3 915 000	28 471 000
Moncton	136 199 000	21 994 000	28 131 000	142 336 000
Saint John	176 677 000	17 275 000	24 500 000	183 902 000
	581 184 000 \$	64 617 000 \$	85 331 000 \$	601 898 000 \$
Villes				
Beresford	3 530 000 \$	588 000 \$	1 170 000 \$	4 112 000 \$
Bouctouche	368 000	47 000	4 978 000	5 299 000
Caraquet	4 853 000	761 000	1 353 000	5 445 000
Dalhousie	5 500 000	728 000	235 000	5 007 000
Florenceville/Bristol	736 000	28 000	0	708 000
Grand Bay/Westfield	1 907 000	307 000	747 000	2 347 000
Grand-Sault/Grand Falls	16 646 000	1 471 000	579 000	15 754 000
Hampton	4 455 000	1 107 000	929 000	4 277 000
Hartland	893 000	110 000	79 000	862 000
Lamèque	1 016 000	150 000	0	866 000
Nackawic	712 000	85 000	0	627 000
Oromocto	527 000	48 000	350 000	829 000
Quispamsis	22 589 000	1 991 000	2 000 000	22 598 000
Richibucto	988 000	193 000	105 000	900 000
Riverview	32 167 000	3 617 000	0	28 550 000
Rothesay	7 778 000	1 782 000	2 427 000	8 423 000
Sackville	6 389 000	1 092 000	9 632 000	14 929 000
Saint-Léonard	2 969 000	584 000	294 000	2 679 000
Saint-Quentin	1 961 000	431 000	187 000	1 717 000
Shediac	4 715 000	1 031 000	2 306 000	5 990 000
Shippagan	4 925 000	1 231 000	1 573 000	5 267 000
St. Andrews	3 689 000	738 000	1 453 000	4 404 000
St. George	167 000	58 000	0	109 000
St. Stephen	7 009 000	982 000	485 000	6 512 000
Sussex	1 595 000	178 000	988 000	2 405 000
Tracadie-Sheila	5 889 000	519 000	2 515 000	7 885 000
Woodstock	2 546 000	201 000	0	2 345 000
	146 519 000 \$	20 058 000 \$	34 385 000 \$	160 846 000 \$

Liste des prêts accordés aux municipalités – villages

Villages	2012			Capital impayé au 31 déc. 2012
	Capital impayé au 31 déc. 2011	Capital remboursé	Nouveaux Prêts	
Alma	1 488 000	\$ 52 000	0	1 436 000
Atholville	2 482 000	254 000	150 000	2 378 000
Baker Brook	529 000	69 000	0	460 000
Balmoral	1 678 000	151 000	919 000	2 446 000
Bas-Caraquet	375 000	124 000	100 000	351 000
Bath	560 000	146 000	23 000	437 000
Belledune	3 411 000	768 000	372 000	3 015 000
Bertrand	615 000	60 000	0	555 000
Blacks Harbour	1 095 000	89 000	0	1 006 000
Blackville	476 000	65 000	42 000	453 000
Bristol	265 000	44 000	0	221 000
Cambridge-Narrows	0	0	0	0
Canterbury	191 000	21 000	0	170 000
Cap-Pelé	1 709 000	278 000	212 000	1 643 000
Centreville	148 000	36 000	0	112 000
Charlo	1 523 000	138 000	0	1 385 000
Chipman	421 000	129 000	18 000	310 000
Clair	1 573 000	103 000	982 000	2 452 000
Doaktown	861 000	402 000	1 729 000	2 188 000
Dorchester	495 000	26 000	0	469 000
Drummond	588 000	62 000	210 000	736 000
Eel River Crossing	363 000	40 000	0	323 000
Florenceville	516 000	223 000	0	293 000
Fredericton Junction	1 171 000	69 000	0	1 102 000
Gagetown	368 000	44 000	0	324 000
Grande-Anse	323 000	58 000	0	265 000
Grand Manan	1 674 000	151 000	0	1 523 000
Harvey	114 000	11 000	125 000	228 000
Hillsborough	476 000	89 000	0	387 000
Kedgwick-Former Village	851 000	69 000	82 000	864 000
Lac-Baker	322 000	37 000	0	285 000
Le Goulet	268 000	17 000	0	251 000
Maisonnette	186 000	12 000	0	174 000
McAdam	346 000	69 000	0	277 000
Memramcook	5 999 000	258 000	1 438 000	7 179 000
Millville	164 000	24 000	0	140 000
Minto	2 691 000	279 000	98 000	2 510 000

Liste des prêts accordés aux municipalités – villages (suite) et communautés rurales

	2012			
	Capital impayé au 31 déc. 2011	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2012
Villages (suite)				
Néguac	730 000	\$ 89 000	\$ 38 000	\$ 679 000
New Maryland	6 964 000	913 000	1 135 000	7 186 000
Nigadoo	575 000	79 000	0	496 000
Norton	97 000	31 000	0	66 000
Paquetville	1 187 000	403 000	240 000	1 024 000
Petit-Rocher	1 626 000	198 000	238 000	1 666 000
Petitcodiac	1 560 000	86 000	100 000	1 574 000
Plaster Rock	2 242 000	98 000	0	2 144 000
Pointe-Verte	180 000	20 000	0	160 000
Port Elgin	161 000	18 000	25 000	168 000
Rexton	307 000	67 000	316 000	556 000
Riverside-Albert	981 000	68 000	0	913 000
Rivière-Verte	610 000	52 000	0	558 000
Rogersville	878 000	96 000	0	782 000
Saint-Anne-de- Madawaska	605 000	49 000	460 000	1 016 000
Saint-Marie-Saint Raphaël	543 000	137 000	0	406 000
Saint-Antoine	2 715 000	465 000	2 077 000	4 327 000
Saint-François-de- Madawaska	1 061 000	96 000	0	965 000
Saint-Isidore	313 000	41 000	0	272 000
Saint-Léolin	87 000	13 000	20 000	94 000
Saint-Louis-de-Kent	562 000	61 000	0	501 000
Salisbury	1 048 000	88 000	0	960 000
St. Martins	73 000	7 000	299 000	365 000
Stanley	167 000	21 000	0	146 000
Sussex Corner	838 000	90 000	0	748 000
Tide Head	112 000	24 000	0	88 000
	62 537 000	\$ 7 777 000	\$ 11 448 000	\$ 66 208 000
Communautés rurales				
Beaubassin-est	9 000	\$ 9 000	\$ 0	\$ 0
Saint-André	608 000	47 000	0	561 000
Upper Miramichi	200 000	7 000	0	193 000
	817 000	\$ 63 000	\$ 0	\$ 754 000

Liste des prêts accordés aux municipalités – entreprises municipales

	Capital impayé 31 déc, 2011	2012		Capital Impayé au 31 déc. 2012
		Capital Remboursé	Nouveaux Prêts	
Entreprises municipales				
COGEDES-Commission de gestion des déchets solides de la peninsula	32,000	32,000	0	0
COGERNO – La Commission de gestion enviro ressources du nord- ouest	1,200,000	382,000	0	818,000
Comité Mixte de Service de Police B.N.P.P.	42,000	16,000	0	26,000
Commission d'Égouts Sanitaire d'Allardville Sewerage Commission	0	0	28,000	28,000
Commission des déchets solides région de Fredericton	1,864,000	229,000	310,000	1,945,000
Commission des déchets solides region de Fundy	5,926,000	3,720,000	1,891,000	4,097,000
Commission d'assainissement du grand Shediac	3,994,000	89,000	0	3,905,000
The Nepisiguit-Chaleur Solid Waste Commission	1,115,000	111,000	901,000	1,905,000
Commission des déchets solides Restigouche	283,000	29,000	0	254,000
Rothesay Regional Joint Board of Police Commissioner	1,743,000	94,000	0	1,649,000
Westmorland-Albert Solid Waste Corp.	1,544,000	492,000	0	1,052,000
Total	\$17,743,000	\$5,194,000	\$3,130,000	\$15,679,000
Grand Total	\$808,800,000	\$97,709,000	\$134,294,000	\$845,385,000

ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 2012



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et les états du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2012, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vérificatrice générale,

Kim Macpherson
Kim MacPherson, CA

Fredericton (N.-B.)
le 18 juin 2013

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière


En dollars canadiens

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs			
Espèces et quasi-espèces	3.2.4, 10	1 101 791 \$	1 200 992 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales		3 340 286	3 686 973
Revenus de placements courus à recevoir		754	671
Placements à court terme	4	393 975	653 099
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	5	<u>837 955 396</u>	803 683 254
Actif total		<u>842 792 202</u>	<u>809 224 989</u>
Passifs			
Comptes créditeurs		2 552	2 395
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire		3 348 150	3 700 403
Dette obligataire	6	<u>838 325 863</u>	804 320 466
Passif total		<u>841 676 565</u>	<u>808 023 264</u>
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis		<u>1 115 637</u>	1 201 725
Capitaux propres totaux		<u>1 115 637</u>	1 201 725
Passif et capitaux propres totaux		<u>842 792 202 \$</u>	<u>809 224 989 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Approuvés par le Conseil d'administration et autorisés à la publication le 18 juin 2013

..... administrateur

..... administrateur

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État du résultat global
Pour l'exercice terminé le 31 décembre
En dollars canadiens

	Note	2012	2011
Recettes			
Revenu en intérêts	3.1	34 251 338 \$	34 134 917 \$
Subvention reçue pour la dette obligataire		2 222 629	786 416
Autres recettes	8	-	89 471
		<hr/> 36 473 967	<hr/> 35 010 804
Dépenses			
Charge d'intérêts		34 071 673	33 878 483
Subvention payée sur les prêts aux municipalités et aux entreprises municipales		2 222 629	786 416
Autres charges	9	265 753	170 281
		<hr/> 36 560 055	<hr/> 34 835 180
Total du résultat global (perte)		<hr/> (86 088) \$	<hr/> 175 624 \$

État des variations des capitaux propres
Pour l'exercice terminé le 31 décembre
En dollars canadiens

	2012	2011
Bénéfices non répartis au 1er janvier	1 201 725 \$	1 026 101 \$
Total du résultat global (perte)	<hr/> (86 088)	<hr/> 175 624
Bénéfices non répartis au 31 décembre	<hr/> 1 115 637 \$	<hr/> 1 201 725 \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 décembre
En dollars canadiens

	2012	2011
Activités d'exploitation		
Espèces provenant de l'exploitation	175 698 \$	339 215 \$
Décaissements découlant de l'exploitation	(270 596)	(169 765)
Intérêt payé sur la dette obligataire	(33 421 166)	(33 178 655)
Intérêts reçus par les municipalités et les entreprises municipales	33 389 484	33 138 803
Intérêts reçus des investissements	11 379	17 119
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(115 201)	146 717
	<hr/>	<hr/>
Activités de financement		
Espèces provenant de la vente de débetures	133 026 568	168 756 071
Principal versé sur la dette obligataire	(97 977 000)	(91 128 000)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	35 049 568	77 628 071
	<hr/>	<hr/>
Activités d'investissements		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(133 026 568)	(168 756 071)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	97 709 000	90 956 000
Produits des investissements à long terme venant à échéance	284 000	192 000
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(35 033 568)	(77 608 071)
	<hr/>	<hr/>
(Diminution) augmentation des espèces et des quasi-espèces	(99 201)	166 717
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 200 992	1 034 275
	<hr/>	<hr/>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 101 791 \$	1 200 992 \$
	<hr/>	<hr/>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

1 Entité publiant les états financiers

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (appelée ci-après « la Corporation ») est une société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick, créée en vertu de la *Loi sur la corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick* (appelée ci-après « la Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. La Corporation a pour but de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par l'intermédiaire d'une autorité centrale d'emprunt. La Corporation n'est pas sujette à l'impôt sur le revenu parce qu'elle est une entité du secteur public.

2 Base de la présentation

2.1 Énoncé de conformité

Les états financiers sont préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (appelées ci-après les « IFRS ») et les interprétations de celles-ci adoptées par le Conseil des normes comptables internationales (appelé ci-après le « CNCI »).

2.2 Base de mesure

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique.

2.3 Devise de fonctionnement et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la devise de fonctionnement de la Corporation.

2.4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS impose à la direction de faire appel à son jugement et de formuler des hypothèses dans l'application des conventions comptables de la Corporation.

2.4.1 Sources principales des estimations

Les éléments importants des présents états financiers qui ont été évalués au moyen d'estimations sont la juste valeur de la comptabilisation initiale du financement bonifié (voir note 10) et la juste valeur des placements à court terme, prêts accordés aux municipalités et dette obligataire précisés à la note 7.1. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées sur une base continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période de révision des estimations et dans toutes les périodes futures touchées.

2.4.2 Jugements critiques

Le seul jugement critique posé par la direction de la Corporation dans le processus d'application des conventions comptables de la Corporation, outre celles qui impliquent des estimations, est l'évaluation du risque de taux, du risque de crédit et du risque de liquidité.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

3 Résumé des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables appliquées dans la préparation des présents états financiers sont énoncées ci-dessous, et ont été appliquées uniformément à toutes les années présentées.

3.1 Constatation des recettes

La Corporation inscrit les recettes de tous les actifs financiers selon la méthode de l'intérêt effectif. Tous les gains ou les pertes réalisées à la vente des actifs financiers avant leur échéance sont comptabilisés au résultat net au cours de la période où ils sont vendus.

La portion des recettes de l'émission de débenture réservée par la Corporation est comptabilisée à titre de recette dans l'année de l'émission de la débenture connexe.

Dans les cas de financement bonifié, la différence entre la juste valeur de l'émission de débenture et le produit réalisé est comptabilisée à titre de recette dans l'année d'émission de la débenture connexe.

3.2 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables, quand la Corporation devient partie aux droits contractuels et aux obligations de l'instrument financier. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales.

Les actifs financiers cessent d'être comptabilisés quand les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont arrivés à expiration ou ont été transférés, et que la Corporation a transféré la majeure partie des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers cessent d'être comptabilisés quand l'obligation contractuelle a été éteinte, annulée ou est arrivée à expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière quand, et seulement quand, la Corporation jouit d'un droit juridique de compenser les montants et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la Corporation classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon la raison pour laquelle les instruments ont été acquis. La comptabilisation à la date de règlement s'applique.

3.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classifié à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classifié comme étant détenu aux fins de transaction ou désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Un actif

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

3 Résumé des principales conventions comptables (suite)

financier est classifié dans cette catégorie s'il a été acquis principalement pour être vendu à court terme. Après la comptabilisation initiale, les fluctuations de la juste valeur sont incluses dans le résultat net. La Corporation n'a pas d'actifs financiers classifiés à la juste valeur par le biais du résultat net.

3.2.2 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, moins toute dévaluation. Les prêts et créances comprennent les prêts aux municipalités et aux entreprises municipales, et les autres créances.

3.2.3 Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, moins toute dévaluation.

Les actifs financiers de la Corporation détenus jusqu'à leur échéance sont des placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des titres émis ou garantis par le gouvernement canadien, ou par un gouvernement provincial du Canada, dont l'échéance est de plus d'un an à l'acquisition. Ces titres doivent être détenus jusqu'à échéance.

3.2.4 Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts bancaires à vue, et les autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures à un an. En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur est présumée représenter la valeur comptable, qui est le coût historique.

3.2.5 Comptes créditeurs, intérêts à payer et dette obligataire

Les comptes créditeurs, les intérêts à payer et la dette obligataire sont classifiés comme des passifs financiers. Ces passifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif.

3.2.6 Subventions perçues et payées

Un financement admissible, par l'intermédiaire de la Corporation, a été offert aux municipalités et aux entreprises municipales par la Fédération canadienne des municipalités (appelée ci-après la

3 Résumé des principales conventions comptables (suite)

« FCM ») à des taux d'intérêt préférentiels. La Corporation reçoit le financement de la FCM et l'offre aux municipalités et aux entreprises municipales admissibles à des conditions identiques.

Étant donné que la Corporation comptabilise initialement tous les instruments financiers à la juste valeur, les taux d'intérêt prévalents applicables au financement régulier de la Corporation au moment de l'émission ont été utilisés pour déterminer la juste valeur. La différence entre la juste valeur de l'émission de débentures et les produits reçus est comptabilisée à titre de recette de l'année, et à titre d'escompte sur la dette obligataire qui est amorti jusqu'à l'échéance à titre de charge. La différence compensatoire entre la juste valeur des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et les sommes payées est comptabilisée à titre de charge de l'année, et à titre d'escompte sur les prêts aux municipalités et aux entreprises municipales qui est amorti jusqu'à l'échéance à titre de recette.

3.3 Dépréciation d'actifs financiers

La Corporation évalue à la fin de chaque exercice s'il existe un élément probant objectif montrant qu'un actif financier a perdu de la valeur. Un actif financier est déprécié et les pertes de valeur sont comptabilisées seulement s'il existe. Un élément probant objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier pouvant être estimés de façon fiable.

La preuve objective que des actifs financiers sont dépréciés peut inclure le défaut de paiement ou la délinquance d'un débiteur ou des indications qu'un débiteur ou un émetteur fera faillite.

Le montant de la perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et escomptés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Les pertes sont comptabilisées au résultat net et reflétées dans un compte de provision en contrepartie de l'actif. Quand un événement subséquent fait diminuer le montant de la perte de valeur, la diminution de la perte de valeur est inversée par le biais du résultat net.

3.4 Nouvelles normes et interprétations qui ne sont pas encore adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications aux normes et aux interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2012 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers. IFRS 7 – Instruments financiers : information à fournir et IFRS 13 – Évaluations de la juste valeur sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. IFRS 9 – Instruments financiers est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. L'étendue de l'incidence de ces normes n'a pas encore été déterminée.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

4 Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au coût après amortissement. Les placements détenus ont été achetés à escompte, et payent la valeur nominale à échéance, sans paiement d'intérêts dans l'intervalle. Les placements à la date des états financiers sont comme suit :

	Moins d'un an	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Provinciaux	393,975 \$	393,975 \$	375,036 \$
Provinciaux garantis	-	-	278,063
	393,975 \$	393,975 \$	653,099 \$

5 Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débentures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximaux de trente ans. Les conditions des prêts sont dans la plupart des cas identiques aux conditions de la dette obligataire, qui sont résumées dans la note 6. Ces prêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et reflétés par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les taux débiteurs des prêts sont fixes pour des conditions d'emprunt prenant effet au terme initial du prêt. La Corporation évalue annuellement la dépréciation des prêts pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans l'année en cours ou dans celle précédente.

Les paiements globaux du capital recouvrable des municipalités et des entreprises municipales agrégés à échéance et le taux des coupons moyens pondérés sont comme suit :

Date d'échéance	Principal remboursé	Coupons moyens pondérés
2013	100 293 000 \$	3,55%
2014	112 182 000	3,85%
2015	99 957 000	3,74%
2016	105 351 000	3,95%
2017	73 509 000	3,97%
Années 1 à 5	491 292 000	3,81%
Années 6 à 10	303 692 000	4,05%
Années 11 à 20	50 401 000	3,67%
	845 385 000 \$	3,88%
Escompte non amorti	(7 429 604)	
	837 955 396 \$	

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

6 Dette obligataire

La dette obligataire globales agrégée jusqu'à l'échéance et le taux des coupons moyens pondérés sont comme suit :

Date d'échéance	Principal remboursé	Coupons moyens pondérés
2013	100 664 000 \$	3,55%
2014	112 182 000	3,85%
2015	99 957 000	3,74%
2016	105 351 000	3,95%
2017	73 509 000	3,97%
Années 1 à 5	491 663 000	3,81%
Années 6 à 10	303 692 000	4,05%
Années 11 à 20	50 401 000	3,67%
	845 756 000 \$	3,89%
Escompte non amorti	(7 430 137)	
	838 325 863 \$	

Aux termes de la *Loi*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut garantir le paiement du capital, des primes, s'il y a lieu, et des intérêts sur toute valeur émise par la Corporation. Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation de la dette obligataire au 31 décembre, dette qui est entièrement garantie par la province de Nouveau-Brunswick:

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

6 Dette obligataire (suite)

Série	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montant initial	Montant en circulation	
					31 déc. 2012	31 déc. 2011
"AM"	12 juillet 2002	12 juillet 2003 à 2012	3,375% à 5,75%	52 016 000	- \$	11 609 000 \$
* "AN"	23 déc. 2002	23 déc. 2003 à 2012	3,10% à 5,60%	24 625 000	-	4 724 000
"AO"	28 juillet 2003	28 juillet 2004 à 2013	3,05% à 5,00%	41 532 000	8 443 000	12 611 000
"AP"	17 déc. 2003	17 déc. 2004 à 2013	2,75% à 5,125%	51 873 000	8 696 000	13 809 000
* "AQ"	8 juillet 2004	8 juillet 2005 à 2014	2,75% à 5,50%	27 040 000	9 717 000	12 010 000
"AR"	16 déc. 2004	16 déc. 2005 à 2014	2,75% à 4,80%	78 919 000	35 755 000	41 528 000
* "AS"	7 juillet 2005	7 juillet 2006 à 2015	2,85% à 4,35%	21 781 000	10 014 000	11 593 000
"AT"	7 déc. 2005	7 déc. 2006 à 2015	3,75% à 4,375%	75 023 000	37 595 000	42 816 000
* "AU"	13 juin 2006	13 juin 2007 à 2016	4,15% à 4,70%	29 249 000	14 150 000	16 485 000
* "AV"	1 déc. 2006	1 déc. 2007 à 2016	4,15% à 4,45%	105 451 000	64 430 000	71 317 000
* "AW"	25 mai 2007	25 mai 2008 à 2017	4,30% à 4,55%	28 104 000	16 575 000	19 082 000
* "AX"	23 nov. 2007	23 nov. 2008 à 2017	4,45% à 4,85%	56 691 000	35 652 000	40 300 000
* "AY"	16 mai 2008	16 mai 2009 à 2018	3,30% à 4,85%	53 383 000	37 092 000	41 350 000
* "AZ"	22 déc. 2008	22 déc. 2009 à 2023	2,10% à 5,55%	63 750 000	46 261 000	50 794 000
"BA"	11 juin 2009	11 juin 2010 à 2019	0,95% à 5,00%	70 562 000	53 779 000	59 461 000
"BB"	6 nov. 2009	6 nov. 2010 à 2019	1,00% à 4,50%	82 551 000	67 569 000	72 640 000
"BC"	2 juin 2010	2 juin 2011 à 2020	1,50% à 4,55%	56 080 000	47 402 000	51 771 000
"BD"	19 nov. 2010	19 nov. 2011 à 2020	1,50% à 3,85%	69 690 000	60 322 000	65 043 000
"FCM 10097"	31 mars 2011	31 mars 2012 à 2031	2,06%	4 000 000	3 800 000	4 000 000
* "BE"	27 mai 2011	27 mai 2012 à 2021	1,65% à 4,25%	115 683 000	107 889 000	115 683 000
"BF"	5 déc. 2011	5 déc. 2012 à 2021	1,35% à 3,45%	50 813 000	46 321 000	50 813 000
"FCM 10092"	28 mai 2012	28 mai 2013 à 2027	2,00%	2 000 000	2 000 000	-
"FCM 10353"	28 mai 2012	28 mai 2013 à 2032	2,00%	961 000	961 000	-
* "BG"	4 juin 2012	4 juin 2013 à 2027	1,65% à 3,80%	47 591 000	47 591 000	-
"FCM 11052"	16 août 2012	16 août 2013 à 2032	2,00%	4 978 000	4 978 000	-
"BH"	30 nov. 2012	30 nov. 2013 à 2032	1,35% à 3,80%	69 541 000	69 541 000	-
"FCM 10346"	3 déc. 2012	3 déc. 2013 à 2032	2,00%	9 223 000	9 223 000	-
					845 756 000 \$	809 439 000 \$

* Ces débetures furent vendues directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick et leur montant total en circulation au 31 décembre 2012 est de 342 279 000 \$ (2011 – 333 074 000 \$). Une portion de la série « BE » (47 092 000 \$) a fait l'objet d'une vente publique.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

7 Instruments financiers

7.1 Juste valeur

Les instruments financiers de la Corporation comprennent ce qui suit :

	2012	2012
	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
Espèces et quasi-espèces	1 101 791 \$	1 101 791 \$
Prêts et créances		
Intérêts courus à recevoir	3 340 286	3 340 286
Revenus de placements courus à recevoir	754	754
Placements à long terme	393 975	402 331
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	845 385 000	903 218 126
Passifs financiers		
Comptes créditeurs	2 552	2 552
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	3 348 150	3 348 150
Dette obligataire	845 756 000 \$	903 741 742 \$

Les justes valeurs des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des intérêts courus à recevoir, des revenus d'investissement courus à recevoir, des comptes créditeurs et des intérêts courus à payer sont supposées équivaloir approximativement à leur valeur comptable en raison de leur court terme jusqu'à échéance.

Les placements à court terme sont classifiés à l'un de trois niveaux hiérarchiques selon les données utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie accorde la priorité la plus élevée aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques, et elle donne la priorité la moins élevée aux données non observables utilisées pour déterminer la juste valeur. Si l'évaluation de la juste valeur d'un placement a été fondée sur des niveaux différents de données, la classification est déterminée en fonction du niveau de données le plus bas qui a été utilisé. Les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur sont comme suit :

Niveau 1 – les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement;

Niveau 3 – les données utilisées pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

7 Instruments financiers (suite)

Les modalités d'émission et de remboursement des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et de la dette obligatoire sont dans la plupart des cas identiques, et dans ces cas, on prévoit détenir les actifs et passifs jusqu'à échéance.

La juste valeur des placements à court terme est fondée sur des données de niveau 2. La juste valeur des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et de la dette obligatoire est fondée sur des données de niveau 2. Il n'y a pas eu de données de niveau 3 utilisées pour déterminer la juste valeur.

7.2 Gestion des risques financiers

La Corporation adopte une politique prudente de placement de fonds liquides pour atténuer les risques financiers. Les risques financiers des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales sont atténués par les dispositions de la *Loi*.

7.2.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou sur les justes valeurs des instruments financiers.

Le taux d'intérêt de la Corporation exigé sur les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et le taux d'intérêt payé sur la dette obligatoire non remboursée sont fixés conformément aux dispositions des ententes juridiques. Les variations des taux d'intérêt du marché au cours de la période seraient sans effet sur les flux de trésorerie de la Corporation. Les justes valeurs de la dette obligatoire et des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales seraient touchées par les fluctuations des taux d'intérêt du marché; mais cela est atténué par la nature compensatoire de cette entente. La direction est d'avis que l'exposition de la Corporation au risque de taux d'intérêt est minimale.

7.2.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière.

Les valeurs comptables suivantes d'actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers :

	2012	2011
Espèces et quasi-espèces	1 101 791 \$	1 200 992 \$
Intérêts courus à recevoir	3 340 286	3 686 973
Revenus de placements courus à recevoir	754	671
Placements à court terme	393 975	653 099
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	837 955 396	803 683 254 \$
	842 792 202 \$	809 224 989 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

7 Instruments financiers (suite)

Il n'y a aucun actif financier en souffrance ou déprécié à la date des états financiers.

L'article 14 de la *Loi* prévoit le recouvrement de toute cessation de paiement des municipalités et des entreprises municipales du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, atténuant ainsi le risque de crédit des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales.

Le portefeuille de placements à court terme de la Corporation est limité aux titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, ou par un gouvernement provincial du Canada. Le portefeuille de quasi-espèces de la Corporation est limité aux bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada, ou par un gouvernement provincial du Canada, et aux récépissés de dépôt, bordereaux et certificats de dépôt, acceptations et autres instruments similaires émis ou avalisés par une banque à charte canadienne.

7.2.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'éteindre ou de remplir une obligation à temps ou à un prix raisonnable.

Classement des actifs financiers de la Corporation selon leur période d'échéance :

31 décembre 2012	Valeur comptable	Montant contractuel	1 an ou moins	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Espèces et quasi-espèces	1 101 791 \$	1 101 791 \$	1 101 791 \$	-\$	-\$
Intérêts courus à recevoir	3 340 286	3 340 286	3 340 286	-	-
Revenus de placements courus à recevoir	754	754	754	-	-
Placements à court terme	393 975	393 975	393 975	-	-
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	837 955 396	845 385 000	100 293 000	390 999 000	354 093 000
	842 792 202 \$	850 221 806 \$	105 129 806 \$	390 999 000 \$	354 093 000 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

7 Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers de la Corporation classifiés par période durant laquelle ils sont exigibles sont comme suit :

31 décembre 2012	Valeur comptable	Montant contractuel	1 an ou moins	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Comptes créditeurs	2 552 \$	2 552 \$	2 552 \$	- \$	- \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	3 348 150	3 348 150	3 348 150	-	-
Dette obligataire	838 325 863	845 756 000	100 664 000	390 999 000	354 093 000
	841 676 565 \$	849 106 702 \$	104 014 702 \$	390 999 000 \$	354 093 000 \$

Les conditions de paiement des prêts de la Corporation aux municipalités et aux entreprises municipales sont égales aux conditions de la dette obligataire, et les ressources de trésorerie sont surveillées pour assurer le respect des obligations. Le montant du capital à verser sur la dette obligataire par année est précisé à la note 6. Le montant du capital qui doit être remis sur les prêts aux municipalités et aux entreprises municipales par année est précisé à la note 5.

La direction est d'avis que la Corporation n'est pas exposée à un risque de liquidité significatif parce qu'on ne s'attend pas à ce que les flux de trésorerie des prêts recouvrables ou des remboursements de dettes surviennent sensiblement plus tôt, ou à ce que les montants diffèrent considérablement de ce qui est prévu.

7.2.4 Risque de change

La Corporation n'est pas exposée au risque de change. La devise de fonctionnement est le dollar canadien et toutes les transactions sont libellées en dollars canadiens.

8 Autres recettes

En 2011, les commissions liées aux émissions de titres de créance de l'année précédente ont été remboursées à la Corporation et comptabilisées à titre d'autres recettes. Le remboursement a été émis après la découverte que, dans deux cas, les obligations de la Corporation furent vendues sur le marché primaire, directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2012

9 Autres charges

D'autres charges sont liées à l'administration de la Corporation, comme expliqué ci-dessous.

	2012	2011
Frais administratifs payés à la Province du Nouveau-Brunswick	263 200 \$	167 800 \$
Frais bancaires	2 553	2 442
Autres	-	39
	265 753 \$	170 281 \$

10 Opérations entre parties liées

La Corporation est contrôlée par la province du Nouveau-Brunswick. Les présents états financiers incluent les résultats de transactions avec divers ministères de la province du Nouveau-Brunswick liés à la Corporation par un contrôle commun. Certains services sont offerts par les ministères dans le cours normal des opérations et sont comptabilisés dans les présents états financiers. Les frais administratifs payés par la Corporation à la province du Nouveau-Brunswick sont fondés sur les montants convenus par les parties et sont précisés à la note 9.

Au 31 décembre 2012, les fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick contenaient 364 646 000 \$ (2011 - 360 441 000 \$) de la dette en cours de la Corporation. De ce total, 342 279 000 \$ (2011 - 333 074 000 \$) furent vendus directement aux fonds.

Les espèces et quasi-espèces au 31 décembre 2012 comprennent 889 416 \$ (2011 - 990 200 \$) en bons du Trésor de la province du Nouveau-Brunswick vendus directement à la Corporation.

La Corporation a émis des titres d'emprunt en faveur de la province du Nouveau-Brunswick et a acheté des bons du trésor de la province du Nouveau-Brunswick aux taux du marché en vigueur.

11 Gestion du capital

Le capital de la Corporation est constitué de la dette obligataire et des bénéfices non répartis. Les conditions des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales sont identiques dans presque tous les cas à celles de la dette obligataire afin de satisfaire aux exigences de paiement des intérêts et du capital de la dette. Les bénéfices non répartis de la Corporation sont investis dans des placements à court terme très sûrs. La Corporation n'est pas sujette à des exigences externes imposées en matière de capital.

Il n'y a pas eu de changement de la structure du capital par rapport à l'année précédente.
